Vienne, le 29 juin 2016

27ème session du Forum Crans Montana

Le Ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, M. Driss Merroun a participé à la 27ème session du Forum Crans Montana, qui s'est tenue, du 29 juin au 1er juillet 2016, à Vienne, sous le thème «de l'Europe Centrale à l'Europe Extrême-Orientale ». Intervenant lors de la séance d'ouverture du forum, le Ministre a souligné que la question de l'urbanisme et notamment sa transition vers un urbanisme durable se trouve aujourd'hui au cœur de la politique urbaine de notre pays.

En effet, s'inscrivant dans le cadre des 17 objectifs tracés par le programme universel du développement durable intégré pour l'après 2015 établi par les Nations Unies et notamment, l'objectif consistant à faire des établissements humains des espaces ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, le Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire s'est engagé dans la voie du développement durable des territoires à travers le lancement en mars 2016 d'un Programme National de l'Urbanisme Durable.

Ainsi, le Ministre a rappelé l'objectif majeur du programme national, à savoir la promotion des aires urbaines compactes et fonctionnelles à travers :

- Une nouvelle génération de documents d'urbanisme assurant une meilleure articulation «urbanisme et mobilité» et mettant en exergue les principes de l'urbanisme durable consistant à créer des territoires qui présentent suffisamment de densité et d'intensité pour que les services, tels que les transports publics, soient viables et efficaces, et pour que les temps de déplacements soient optimisés et que les conditions de mobilité soient plus économes réduisant ainsi la facture énergétique du pays.

- De nouvelles normes en matière de performance énergétique, à travers l'adoption d'un Règlement Général de Construction fixant les règles de performance énergétique des constructions, permettant de réduire la consommation d'énergie du secteur du bâtiment (premier consommateur d'énergie au Maroc avec une part de 25% de la consommation énergétique totale du pays) et de promouvoir une nouvelle génération de constructions plus respectueuses de l'environnement avec une meilleure utilisation des techniques de l'efficacité énergétique réduisant ainsi les besoins de chauffage et de climatisation.

- De nouvelles approches en matière de durabilité des territoires à travers le développement des :

Eco-cités (ville verte de Benguerir, Eco-cité de Zenata) et des éco-quartiers (Marrakech, Tanger) permettant d'asseoir des modèles de développement urbain soutenables, responsables et attractifs en mettant en place des solutions d'aménagement permettant de maitriser l'étalement urbain, de favoriser la densité, la compacité et l'intensité des tissus urbains, de réduire la consommation énergétique et favoriser la production énergétique renouvelable ;

Des projets d'aménagement des berges des oueds et des rivières (projet d'aménagement des rives de l'oued Martil à Tétouan, projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg, projet d'aménagement de la lagune de Marchica à Nador) permettant de réconcilier ces villes avec leurs oueds et rivières et d'apporter des solutions idoines en matière de préservation de l'environnement ;

- La promotion de l'Agriculture urbaine (Meknès, Fès, Agadir, Béni Mellal) en vue de soutenir durablement les territoires et participer à la création de liens fonctionnels positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en adoptant des mesures incitatives en faveur de la croissance économique et en renforçant la résilience des villes face au changement climatique ;

- Le renforcement de la résilience du territoire national par l'élaboration des cartes d'aptitude à l'urbanisation permettant de prendre en considération la dimension du risque des catastrophes naturelles lors du processus de la planification urbaine et notamment, lors de l'élaboration des différents documents d'urbanisme visant à promouvoir des territoires sûrs et résilients.

- La transformation numérique des territoires, et ce, en renforçant la connectivité et en développant les services en ligne et en encourageant la dématérialisation des procédures (schémas en cours : Fès, Marrakech et Agadir).

Pour conclure, M. Merroun a rappelé que le Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, à travers ce programme national, ambitionne de nourrir davantage la réflexion en faveur de l'urbanisme durable, en fédérant les acteurs locaux afin de faire émerger des modèles de développement urbain soutenables, responsables, équitables, concertés, sécurisés, plus ouverts sur la ville, économes en espace et sobres d'un point de vue énergétique et répondant aux préoccupations économiques, sociales et environnementale et culturelles.